



**Saintry**  
SUR SEINE

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Commune de Saintry-sur-Seine – Département de l'Essonne  
Arrondissement d'Evry – Canton d'Epinay-sous-Sénart

N° DEC-2024/09

1. Commande Publique

1.4 Autres types de contrats

**DECISION DU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC MADAME HERRY POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'EXPOSITION « LE REVE ET LA MER » A LA MAISON DE LA CULTURE DU 18 AU 23 JUIN 2024**

Le Maire de la Commune de SAINTRY-SUR-SEINE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22-1 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2020 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire ;

VU la convention proposée par Madame Béa HERRY ;

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :** De signer une convention avec Madame Béa HERRY (*domiciliée 62 rue Malakoff – 29900 CONCARNEAU*) ;

**ARTICLE 2 :** Dit que l'exposition « Le rêve et la mer » se déroulera à la Maison de la Culture de Saintry-sur-Seine du 18 au 23 juin 2024 ;

**ARTICLE 3 :** Dit que la mise à disposition de l'exposition est effectuée à titre gratuit ;

**ARTICLE 4 :** De communiquer la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine session sous forme d'un acte. Un extrait est affiché à la Mairie.

**ARTICLE 5 :** La présente décision sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs. Expédition en est adressée à Madame la Préfète.

Fait à Saintry-sur-Seine, le 27 février 2024

Décision affichée le :

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture, de la publication et de l'affichage*

05 MARS 2024

Le Maire

Patrick RAUSCHER

